

Tableau n°43 bis du Code de la sécurité sociale

Date de mise à jour : 26 Septembre 2022

Notre analyse

Le tableau n°43 bis concerne les affections cancéreuses provoquées par l'aldéhyde formique. Ce tableau de maladie professionnelle fixe les conditions que le salarié doit remplir pour que sa maladie soit présumée d'origine professionnelle

Tableau n°43 bis du Code de la sécurité sociale

Affections cancéreuses provoquées par l'aldéhyde formique

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Tableau de maladie professionnelle n°43 bis : Affections cancéreuses provoquées par l'aldéhyde formique

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Maladie professionnelle : les démarches à effectuer

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Les maladies professionnelles - guide d'accès aux tableaux du régime général et du régime agricole de la Sécurité sociale

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)